



COMMUNE
d'ERNOLSHEIM
LES SAVERNE
67330

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26/06/2020

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation :

19/06/2020

Date de l'affichage :

19/06/2020

L'an deux mille vingt le vendredi vingt six juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle festive d'Ernolsheim-lès-Saverne sous la présidence de : M. Alfred INGWEILER, Maire.

Etaient Présents : M. François SCHNELL, Mme Myriam VIX, Mme Céline PINTO, Mme Muriel ARON, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ, M. Richard ROBERT, Mme Sonia FROHN, Mme Eliane GASTEBOIS, Mme Perrine LUDWIG, Mme Michèle MULLER, M. Stéphane POUVIL, M. Nicolas STEPHAN, M. Patrick BLANCHONG

Secrétaire de séance : Mme Myriam VIX

2020.06.03 – Approbation de la révision du Plan d'occupation des sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme :

M. le Maire présente le dossier du PLU. Il rappelle au moyen d'un power point les différentes étapes de la transformation du POS en PLU.

M. le Maire souhaite, à cette occasion, encore une fois remercier les membres de la commission « PLU » qui étaient présents lors des 26 réunions.

M. le Maire revient sur les remarques formulées par les PPA et les concitoyens lors de l'enquête publique et explique aux membres présents les suites données.

M. le Maire s'adresse aux Conseillers et demande s'il y a des questions.

Mme Muriel ARON formule la question suivante : une fois le PLU adopté, y a-t-il possibilité de faire des modifications ? M. le Maire informe les Conseillers qu'il sera possible de faire des révisions, suivant la nature de la demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-21, L.153-22, L.153-23, R.153-20, R.153-21, R.113-1 ;

Vu le Schéma de cohérence territoriale de la Région de Saverne, approuvé le 22/12/2011 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27/11/2015 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;



COMMUNE
d'ERNOLSHEIM
LES SAVERNE
67330

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables en date du 26/04/2019 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/09/2018 décidant du passage au contenu modernisé du PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02/08/2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté en date du 13/11/2019 prescrivant l'enquête publique relative à la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme ;

Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé du Maire qui retrace les étapes intervenues depuis l'arrêt du PLU et présente les suites à donner en vue de l'approbation du PLU :

Le projet de plan local d'urbanisme arrêté le 2 août 2019, a été transmis, notamment, aux personnes publiques associées et à la Mission Régionale d'Autorité environnementale pour avis.

Il a ensuite été soumis à enquête publique du 16 décembre 2019 au 20 janvier 2020. Le commissaire enquêteur a tenu 5 permanences en mairie ; le dossier d'enquête publique était consultable en mairie et sur internet. Le commissaire enquêteur a recensé 10 observations du public, qu'il a analysées avant d'émettre un avis favorable au projet de PLU :

- Sous réserve de mettre à jour le document d'urbanisme tel que l'ont demandé les Personnes Publiques Associées qui ont répondu dans les délais légaux ;
- Sous réserve d'intégrer dans la zone d'urbanisation, après accord exprimé par le maître d'ouvrage, les parcelles ayant fait l'objet d'une demande de la part des propriétaires qui en ont fait la demande au cours de l'enquête publique ;
- En recommandant, lorsque Monsieur LUDWIG aura cessé son exploitation agricole, de permettre à Monsieur GUILLEMOT, vétérinaire exploitant le Haras et le Centre d'insémination, qui s'est manifesté au cours de l'Enquête Publique, d'occuper les terres situées au droit de ce Centre dans le cadre de ses activités.

Suite à l'enquête publique, il est encore possible d'apporter des adaptations au projet de plan local d'urbanisme arrêté, pour répondre aux avis et observations sans remettre en cause l'économie générale du PLU.

Le détail des avis et observations recueillis, ainsi que les réponses proposées, figurent dans le tableau joint en annexe.

Une conseillère potentiellement intéressée, Mme Perrine LUDWIG, quitte la salle du conseil et ne participe au vote.

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient les changements du projet de plan local d'urbanisme tels qu'exposés et présentés dans le tableau joint en annexe ;



COMMUNE
d'ERNOLSHEIM
LES SAVERNE
67330

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : par 13 voix pour et 1 abstention, approuvent la transformation du POS en PLU. (Madame Perrine LUDWIG n'ayant pas participé au vote)

Décide :

• D'apporter les changements suivants au projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête publique :

Changements apportés au rapport de présentation :

- Intégration de l'ensemble des observations et des recommandations du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) précisés dans son avis ;
- Compléments pour justifier la mise en compatibilité avec le SCOT et le SRADDET ;
- Compléments pour justifier l'analyse de l'impact du PLU sur les espaces agricoles et naturels ;
- Compléments pour justifier les choix retenus pour le dimensionnement des zones Ac ;
- Compléments pour préciser la constructibilité des annexes pour les bâtiments d'habitation existants en zone N ;
- Compléments pour justifier le secteur NP ;
- Compléments d'informations concernant les liaisons douces sur le territoire ;
- Corrections d'erreurs matérielles ;
- Mise en cohérence au regard des modifications apportées au règlement et plan de règlement ;

Changements apportés au règlement :

- En zone UB, précision de la règle relative à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ;
- En zone UE, exclusion des sous-destinations ne répondant pas aux vocations de la zone ;
- En zone UY, ajout de règles relatives à la volumétrie et l'implantation des constructions ;
- Intégration de l'ensemble des observations et des recommandations du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) précisés dans son avis ;
- En zone Ac, ajustement de la règle relative aux locaux accessoires et logements de fonction ;
- En zone A, ajustement de la règle relative à la construction des abris de pâture ;

Changements apportés aux plans de zonage :

- Classement en zone UB de la totalité de la parcelle 561 située rue des Vergers
- Reclassement de la zone Ac en cœur de village en zone UA (parcelles 542, 543 et 544) et UB (parcelles 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478 et 480) ;
- Reclassement des zones Np (parcelles 298 et 299) en zone N ;
- Corrections d'erreurs matérielles ;

• **D'approuver la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme** conformément au dossier annexé à la présente.

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15

Date de la convocation :

19/06/2020

Date de l'affichage :

19/06/2020



COMMUNE
d'ERNOLSHEIM
LES SAVERNE
67330

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne.
- Monsieur le Président du Centre National de la Propriété Forestière - délégation régionale Alsace-Moselle.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le plan local d'urbanisme révisé sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture. Il sera en outre publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15

Date de la convocation :

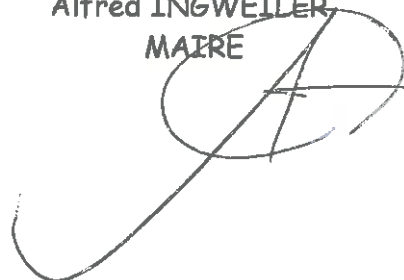
19/06/2020

Date de l'affichage :

19/06/2020

Fait à Ernolsheim, le 03 juillet 2020

Alfred INGWEILER
MAIRE



Certifié Exécutoire

Publication le :

Transmission en Sous-
Préfecture le :

Acte à classer**2020-06-03**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-07-06T11-51-00.01 (MI224054337)**Identifiant unique de l'acte :**

067-216701292-20200626-2020-06-03-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN D'OCUPATION DES
SOLS POUR SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME**Date de décision :** 26/06/2020**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols**Acte :** DELIB 03.PDF**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**annexes DEL03-
TABLOBSV.PDF**Type PJ :** 21_EP - Enquête publique

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/07/20 à 11:39

Par CLAUSS Betty**Transmis**

Date 06/07/20 à 11:51

Par CLAUSS Betty**Accusé de réception**

Date 06/07/20 à 11:59